

Année	n° CM	n° DCM	page
2020	08	98	1/2

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
et d'affichage
05 novembre 2020

A/R préfecture
17 novembre 2020

Date d'affichage
17 novembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	24
Votants	27

L'An deux mille vingt

Le 12 novembre à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Etaient présents :

Anne-Marie HENAFF, Didier GUEDES, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Frédéric PERROT, Magalie PORTAS, Aurélien LE BOT, Gwenola COLLIOU, Alain POQUET, Laura JAMBOU, Michel COADOUR, Morgane PIRON, Erwan PADELLEC, Sandrine CARIOU, Donaïg JOUBIN, Grégory GUERIN, Sophie PATTEE, Fabien BRIVOAL, Carine ROUZE, Philippe LE FLOCH, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Sylvie BONTONNOU-LE BRIS, Gilles MORVAN.

Ont donné procuration :

Chantal GARREC a donné procuration à Anne-Marie HENAFF,
Luc LEBRUN a donné procuration à Pascal PRIGENT,
Isabelle MAUGEAIS a donné procuration à Gwenola COLLIOU.

Madame Sophie PATTEE a été élue secrétaire de séance.

DCM 2020-98

Objet :

Assainissement

Instauration de
tarifs pour les
prestations
assainissement

A compter du 1^{er} janvier 2021 les contrôles des assainissements seront facturés aux usagers. Il y a donc lieu de déterminer les tarifs des prestations du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Dans la perspective d'un transfert de compétence à l'intercommunalité à court terme une recherche d'harmonisation entre les communes est préconisée.

La proposition ci-dessous, validée par la commission « communication et suivi des dossiers communautaires » le 29 octobre 2020, est soumise au vote du Conseil Municipal.

Année	n° CM	n° DCM	page
2020	08	98	2/2

CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Qté	Prix HT
Contrôle des dispositifs existants (1 ^{ère} visite de diagnostic)	Unité	100.00
Vérification de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages	Unité	85.00
Contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de conception)	Unité	60.00
Contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de réalisation)	Unité	90.00
Contre-visite des dispositifs neufs ou réhabilités	Unité	35.00
Contrôle des dispositifs dans le cadre d'une cession immobilière	Unité	90.00
Absence de l'usager ou dépassement du délai minimal d'annulation d'un contrôle par un usager, Refus d'accès à la propriété signifié au prestataire lors d'une visite de contrôle ou par écrit, Dans le cas des résidences secondaires, absence de réponse aux 2 demandes de contact suivies d'une relance écrite par courrier recommandé, Après une mise en demeure préalable, l'usager est astreint au paiement de la pénalité.	Unité	25.00
CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Contrôle de raccordement au branchement communal	Unité	70.00
Contrôle des dispositifs dans le cadre d'une cession immobilière	Unité	90.00
Contre visite	Unité	35.00
Absence de l'usager ou dépassement du délai minimal d'annulation d'un contrôle par un usager Refus d'accès à la propriété signifié au prestataire lors d'une visite de contrôle ou par écrit, Dans le cas des résidences secondaires, absence de réponse aux 2 demandes de contact suivies d'une relance écrite par courrier recommandé, Après une mise en demeure préalable, l'usager est astreint au paiement de la pénalité	Unité	25.00

Il est ici précisé que le taux de TVA sera de 10% et que l'entrée en vigueur du dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- entérine les tarifs pour les prestations du budget annexe SPANC
- entérine les tarifs pour les prestations du budget annexe SPAC
- dit que les tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2021.

Fait à PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H, le 12 novembre 2020,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal PRIGENT

